

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 20 c
Réclamations. — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 SEPTEMBRE 1886

Chronique générale.

Le conseil des ministres a tenu hier la séance annoncée. Les renseignements communiqués à la presse offrent un médiocre intérêt.

Le ministre de la marine a fait approuver par le conseil la nomination du vice-amiral de la Méditerranée.

LA CONVOCATION DES CHAMBRES

Enfin, à ce qu'on avait pensé, les Chambres n'ont pas encore fixé la date de la convocation de la Chambre et du Sénat en session extraordinaire.

On croyait savoir cependant que, dans le gouvernement, étant données les questions budgétaires à discuter, la date de cette convocation sera aussi avancée que possible, et que la convocation sera faite le 10 ou 15 octobre prochain.

Le ministre de l'intérieur a prescrit une enquête au sujet des fusils détenus par les militaires de Vierzon. L'enquête a confirmé la nouvelle donnée à ce sujet, que le gouvernement fait dire par ses agents que les faits ont été exagérés.

LES ENVOIS DE TROUPES AU TONKIN

Les contingents à destination du Tonkin en Algérie s'élèvent à 2,700 hommes et seront pris au passage par l'Annam. Le départ de Toulon doit avoir lieu courant.

Les troupes comprennent le cadre de la compagnie de pionniers de discipline, un bataillon du 3^e d'infanterie légère, un

du 2^e bataillon et trois détachements des régiments étrangers.

LA TRIPLE ALLIANCE

Le Journal des Débats publie la dépêche suivante de Berlin, 15 septembre:

« L'entente complète de l'Allemagne et de la Russie, relativement aux affaires de Bulgarie, ne troublera nullement l'alliance des trois empires; l'Allemagne sera d'autant plus autorisée à faire des efforts utiles pour soutenir les prétentions légitimes de l'Autriche. »

LES PROJETS DE L'ANGLETERRE

On télégraphie de Constantinople, 15 septembre:

« Les puissances surveillent attentivement les agissements de l'Angleterre dans les eaux turques, notamment en Crète et à Thasos où les Anglais continuent de réunir des approvisionnements. Il est possible même que la Russie et l'Allemagne soulèvent la question relative à Thasos. »

« On tient de bonne source que l'Angleterre viserait l'occupation du groupe des îlots déserts appelés Uaouchanadassi, où il y a des lapins, situés entre les Dardanelles. »

UNE NAVRANTE ODYSSEE

Sous le titre: « UN REVENANT », la Sarthe fait le récit suivant des souffrances endurées par un tambour français, prisonnier, de guerre des Prussiens en 1870, et condamné à vingt ans de bague pour tentative d'évasion:

« Nos lecteurs, dit la Sarthe, se souviennent peut-être d'une lettre que nous avons publiée dans notre numéro du 23 août, et dans laquelle il était question d'un soldat qui, retenu en Allemagne depuis l'année 1870, avait récemment parcouru la commune de Neuville sans être reconnu par aucun des siens.

« Sa sœur, M^{me} Busson, nous racontait le fait et nous demandait de le livrer à la publicité, afin que les personnes qui rencontraient ce malheureux aient l'obligeance de l'envoyer au Mans.

« La démarche de M^{me} Busson n'a pas été inutile. Son frère, M. Joseph Ponchateau, est arrivé au Mans, et il a reçu, chez sa sœur et son beau-frère, qui l'attendaient avec autant d'impatience que d'anxiété, une hospitalité cordiale.

« Nous l'avons vu et il nous a raconté son odyssée.

« M. Joseph Ponchateau faisait partie de la classe de 1867. — Au moment de la guerre, il était tambour au 78^e de ligne.

« Fait prisonnier, il s'évada une première fois avec plusieurs de ses camarades; mais il fut pris de nouveau aux environs de Sedan et, cette fois, conduit en Allemagne.

« Les Prussiens se montraient durs pour les malheureux évadés. On les empilait dans des wagons à bestiaux et on ne les faisait guère voyager que la nuit.

« Après plusieurs jours d'un voyage qui lui semblait interminable, Ponchateau et ses camarades arrivèrent à Berlin. On les fit passer devant un conseil de guerre qui les condamna à 20 ans de travaux forcés.

« Ils furent alors expédiés à l'île du Rocher, dans la mer Noire.

« L'île du Rocher est composée presque uniquement de rochers et de marécages. On n'y voit presque jamais le soleil, et, pendant dix mois au moins, la terre est couverte d'un pied de neige.

« C'est là que nos malheureux compatriotes ont été internés pendant près de seize ans.

« Ils étaient couchés dans des baraques en planches, sur de la paille. Les Prussiens les nourrissaient presque exclusivement de soupe et de légumes — principalement des lentilles et des pois. La morue salée était un régal exceptionnel. Pendant les seize ans que Joseph Ponchateau a passés dans cette île, il n'a jamais pu se procurer un seul morceau de viande.

« Les gétières se montraient plus géné-

reux quand il s'agissait de vêtir les prisonniers, et ils leur fournissaient des vêtements chauds et solides.

« M. Ponchateau estime à 750 ou 800 le nombre des malheureux retenus dans l'île.

« Les prisonniers étaient occupés à des travaux de terrassement. On leur faisait principalement remplir, avec de la terre, les trous marécageux qui abondent dans l'île.

« Il y a environ trois mois, les prisonniers français se concertèrent et résolurent de s'évader.

« Une nuit, vers trois heures du matin, plusieurs d'entre eux se précipitèrent dans le poste des soldats prussiens qui étaient chargés de les garder, et ils les égorgèrent avec les couteaux que l'administration du bagne leur fournissait pour se défendre contre les animaux malfaisants qui pullulent dans l'île.

« Une fois débarrassés de leurs gétières, ils regagnèrent rapidement les barques qui leur servaient habituellement aux travaux qu'ils avaient à exécuter sur les côtes.

« Leur hâte de s'embarquer était si grande que plusieurs des malheureux se noyèrent.

« Les autres gagnèrent la pleine mer, et pas un Français ne resta au bagne.

« Mais l'alarme avait été donnée et ils eurent en route à essuyer le feu d'un fort qui se trouve à l'extrémité de l'île et qui les salva de plusieurs volées de mitraille.

« Quelques uns des évadés furent tués.

« Une fois en pleine mer, nos compatriotes rencontrèrent un navire anglais qui consentit à les recueillir et à les conduire en Angleterre.

« Pontchateau resta en Angleterre avec ses camarades, pendant une quinzaine de jours. « Après quoi, nous a-t-il dit, nous avons été réembarqués par les soins des autorités et amenés à Marseille (?) ».

« Pontchateau vint, à pied, jusqu'à Neuville. Là, comme sa sœur nous l'a raconté dans la lettre qu'elle nous adressait, personne ne voulut le reconnaître. On lui affirma même que si son récit était exact, il

feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA TANTE GIRON

Par René BAZIN

Quelques jours après le dîner chez ma tante Girou, midi, le baron Jacques était assis dans le fauteuil qui entoure la Basse-Rivière et tout près de la table vive qui sépare le jardin des grandes

chambres. D'après nature? Non, de souvenir. Il avait l'air courail, léger et rapide, sur la page blanche fixée sur un petit chevalet devant lequel il semblait prendre plaisir à voir l'ébauche

qu'un jeune homme représentait un salon vaste et peu éclairé. Au premier plan, un jeune homme s'inclinait devant une vieille dame qui semblait fort mécontente; plus loin, une jeune fille se penchait sur la tête, évidemment confuse des choses qu'elle disait au fond, un chat se frottait le long du fauteuil, et la tête d'un domestique apparaissait à la porte entrouverte.

« Cette dame était enlaïlée avec intention: elle avait une barbe masculine, un nez pointu, des yeux en colère. Son interlocuteur, élancé, incliné à la dernière mode, était

sans doute flatté: d'où l'on pouvait induire que l'auteur s'était lui-même mis en scène.

« Peu à peu l'ardeur de l'artiste se ralentit: il faisait chaud; des massifs de résédas et de pétunias en fleurs s'envolaient des bouffées de parfums qui portaient au sommeil; la girouette était à l'ancre dans l'atmosphère immobile; pas un oiseau ne chantait; le chien noir et feu, allongé à terre, la tête sur ses pattes, faisait des rêves.

« Le jeune homme se renversa sur sa chaise, admira un instant l'heureux effet de son dessin à distance, puis, satisfait, s'endormit.

« Il dormait depuis une heure, quand une masse noire sauta par-dessus la haie, et le curé de Marans, la soutane retroussée, sans rabat, avec son bâton de buis à la main, se trouva debout, à trois pas du chevalet.

« Le jeune homme ne s'éveilla pas. Le curé se pencha pour voir le dessin, et rit silencieusement. Il s'approcha, prit le crayon, inscrivit au bas le nom des personnages: Jacques, mademoiselle de Seigny, Bubusse. Puis, satisfait, lui aussi, de son œuvre, il dit, de sa grosse voix qui faisait trembler les enfants de chœur:

« C'est tout à fait ressemblant, tout à fait!

« Le baron, brusquement tiré du sommeil, se leva, aperçut le curé, puis le dessin avec les additions. Il se mit à rougir, comme un écolier pris en faute.

« Une pochade d'atelier, dit-il.

« Dites donc un souvenir local, repartit le curé, en s'éloignant de deux pas et en clignant les yeux pour mieux juger. La tante surtout est supérieurement attrapée. M^{me} Marthe n'est pas mal non plus.

« Eh bien, Monsieur le curé, demanda Jacques à brûle-pourpoint, elle se marie?

« Ça m'a l'air de vous être bien égal, car vous dormiez comme un loir. D'ailleurs, c'est votre affaire, et ce n'est pas la mienne. Non, elle ne se marie pas. Elle part...

« Elle quitte le pays?

« Pas pour toujours, dit le curé qui s'arrêta, éprouvant un malin plaisir à ne satisfaire qu'à petits coups la curiosité du jeune homme.

« Est-ce pour longtemps; va-t-elle loin?

« Ni loin, ni pour longtemps.

« Si c'est un secret, vous ne pouvez pas me répondre, Monsieur le curé.

« Non, non, ce n'est pas un secret, sans quoi je n'aurais pas commencé à vous en parler. M^{me} d'Houllins me faisait venir pour me dire que son frère, M. Onésime, est mort.

« Ce vieux grigou, qui vivait en Bresse, ce patand?

« Il est bien mort, dit sévèrement le curé; ce n'est plus un grigou ni un pataud, c'est un chrétien pardonné. Donc il est mort. La tante d'Hou-

lins part en Bresse pour s'occuper des affaires de la succession.

« Et elle emmène Mademoiselle Marthe?

« Non, la jeune demoiselle va passer quinze jours à Pouancé, chez la tante d'Annette, vous savez, — non, vous ne savez pas, — l'ancienne domestique de Madame Giron, qui est lingère là-bas.

« Pauvre petite, l'abandonner ainsi!

« Vous la plaignez? Elle est ravie de son sort et des quinze jours de liberté qu'elle aura. Demain matin, pendant que la tante trottera sur la route d'Angers, afin d'aller prendre la diligence de Paris...

« Je voudrais voir ce spectacle, murmura le baron.

« La nièce, continua le curé, partira pour Pouancé. Mais, assez causé comme cela. Je cours voir la mère Gisèle qui n'est pas bien. Je voulais seulement vous dire bonjour en passant. Reprenez votre somme ou votre dessin.

« Et, sans permettre au jeune homme de le reconduire, prétextant son bréviaire en retard, l'abbé Courtois repassa la haie, cette fois par le clan qui ouvrait sur la prairie, et s'éloigna à grands pas, le long de la rivière, lisant ses psaumes à haute voix.

« Et de temps en temps les bonniers, entendant ce murmure, arrêtaient leur attelage de labour, et regardaient par-dessus les buissons. Lui les saluait de la tête et continuait sa marche à grands pas et sa lecture à haute voix.

(A suivre.)

de M. François Gasnault, demeurant au Moulin-de-Lagrouas, de Martigné.
99. M. René Moriceau, meunier.
100. Mme Marie Girard, épouse de ce dernier, du Moulin-des-Landes, commune de Tigné.
101. M. François Forest, cultivateur.
102. M^{me} Perrine Chauvigné, épouse de ce dernier, demeurant ensemble à Millé, commune de Chavagnes.
103. M. Pierre Dureau, vigneron.
104. Mme Renée Blet, demeurant à l'Étang, commune de Martigné.
105. M. Louis Beon.
106. Mme Perrine Ruais, épouse de ce dernier, demeurant à Machelle, commune de Faveraye.
107. M. Pierre Lecuit, propriétaire.
108. Mme Renée Jumereau, épouse de ce dernier, demeurant à Chavagnes.
109. Jacques Bompas, serrurier.
110. Mme Constance Beugnon, épouse de ce dernier, demeurant au bourg de Thouarcé.
111. M. René Couronneau, propriétaire.
112. Mme Joséphine Landry, épouse de ce dernier, demeurant à Thouarcé.
113. M. Mathurin Trouvé, cultivateur, demeurant à Perray, commune de Chavagnes.
114. M. Maurice Normandin, cultivateur.
115. Mme Marie Gallard, épouse de ce dernier, demeurant à la Sansonnière, commune de Thouarcé.
116. M. Pierre Gerfaud, tisserand, veuf en premières noces de dame Anne Misandeau, et époux en secondes noces de dame Jeanne Loyer, demeurant à Etiau, commune de Joubé.
117. M. Barthélemy-Joseph de Cambourg, propriétaire.
118. Mme Marie-Sophie de Joubert, épouse de ce dernier, demeurant ensemble à leur château de la Saulaie, commune de Martigné-Briand.
119. Mme Elisabeth Bazantay, veuve de M. Mathurin Joussetin, propriétaire aux Noues, commune de Thouarcé.
120. Les enfants de Mme veuve Joussetin.
121. Mlle Renée Juteau, célibataire, domestique, demeurant à Chavagnes.
122. Mme Anne Juteau, épouse de M. Lezen-Vaslin, cultivateur à Tigné.
123. M. Jean Arsaudeau, propriétaire, demeurant à Millé, commune de Chavagnes.
124. Mme Athanase-Rose Baillergeau, épouse de M. Etie-Charles Beaumont, demeurant à Saumur.
125. Mme Athanase-Flavie Bureau, mère de la précédente, veuve de M. Louis-Baillergeau, docteur-médecin.
126. M. Martial Cotelte, propriétaire à Cornu, commune de Martigné-Briand.
127. M. Pierre Cotelte père, décédé.
128. Mme Jacqueline Gagnoux, épouse de ce dernier, également décédée.
129. Mme Jeanne-Eugénie Robin, épouse de M. Séraphin Bazantay, propriétaire, demeurant à la Roussière.
130. Mme Jeanne-Renée Arsaudeau, mère de la précédente, décédée à la Roussière, commune de Martigné-Briand, le vingt-trois octobre mil huit cent cinquante-deux, épouse de M. François-Jean Robin.
131. Mme Renée Touret, veuve de M. Pierre Vinsonneau, demeurant à Cornu, commune de Martigné-Briand.
132. M. André-Pierre Touret, décédé à Cornu, vers mil huit cent cinquante-cinq.
133. Mme Renée Davy, épouse de ce dernier, aussi décédée à Cornu, vers mil huit cent quarante.
134. M. André Moriceau fils, meunier, demeurant au Moulin-Milon, commune de Chavagnes.
135. Mme Françoise Maugin, mère du précédent, décédée à Thouarcé, le vingt-neuf mars mil huit cent cinquante-cinq, épouse du sieur André Moriceau.
136. Mme Françoise Boubier, propriétaire, veuve de M. Jean Maugin, demeurant à Machelle, commune de Faveraye.
137. Les enfants de Mme veuve Maugin.
138. Ledit feu sieur Jean Maugin.
139. M. Joseph Gilbert, tisserand à Saint-Lambert-du-Lattay.
140. M. Gilbert frère, décédé à Angers, au cours de l'année mil sept cent quatre-vingt-seize.
141. Mme Normandin, épouse de M. Pierre Bazantay, cultivateur, demeurant aux Noues, commune de Thouarcé.
142. Mme Françoise Thomas, mère de la précédente, décédée à Thouarcé, il y a longues années, épouse de M. Maurice Normandin.

143. Les héritiers de M. Louis-Pierre-Marie Gaultier et de Mme Madeleine-Charlotte Goupil, son épouse, demeurant à Angers, où ils sont décédés, savoir: le mari, le seize août mil huit cent cinquante-sept, et, la femme, le onze août mil huit cent cinquante-un, au nombre desquels héritiers figurait M. René-Claude Cartnault.
144. M. Jean Crelin, cultivateur, demeurant à Lagrouas-des-Noyers, commune de Martigné.
145. M. Crelin, père du précédent, décédé à Martigné-Briand, vers mil huit cent cinquante-cinq.
146. M^{me} Marie Chessé, épouse de ce dernier, décédée le quinze août mil huit cent cinquante-neuf.
147. M^{me} Thersile Martineau, épouse de M. Pierre Abraham, négociant, demeurant à Doué-la-Fontaine.
148. M. Jacques-René Martineau, oncle de la précédente, décédé au Pont-de-Machelle, commune de Faveraye, le douze juillet mil huit cent soixante.
148. M. Gaultier Goupil, sus-nommé.
149. M^{me} Gaultier Goupil, aussi sus-nommée.
150. M^{me} Marie Bazantay, épouse de M. Claude Cailloux, cultivateur à Chavagnes.
151. M. Pierre Bazantay, père.
152. M^{me} Jeanne Etourné, épouse de ce dernier.
153. M. Pierre Frouin, propriétaire, demeurant au Val-de-Cré, village de Souzigné, commune de Martigné-Briand.
154. M. André Frouin, cultivateur à La Seigneurie, commune de Martigné-Briand.
155. M. Pierre Bourriché, propriétaire, cultivateur, demeurant à Souzigné, commune de Martigné.
156. M^{me} Désirée Picherit, épouse de M. Jean Haoult, sabotier, demeurant ensemble à Maligné, commune de Martigné-Briand.
157. M^{me} Renée Picherit, épouse de M. Jean Touchais, tonnelier, demeurant ensemble à Maligné, commune de Martigné-Briand.
158. M. Jean Bourriché, meunier, demeurant aux Grands-Moulins du Champ-Horeau, commune de Martigné-Briand.
159. M. Toussaint Chauvigné, propriétaire, cultivateur, demeurant à Sauloup, commune de Luigné.
160. M. René Bancheureau, cultivateur, demeurant à La Métairie de Jérusalem, commune de Vihiers.
161. M. François Chauvigné père, en son vivant propriétaire, décédé à Luigné il y a plus de vingt ans.
162. M^{me} Marie Chauvigné, décédée à Woëde il y a trente ans, veuve du sieur René Bancheureau père.
163. M. Jean Frouin, décédé à Souzigné, commune de Martigné-Briand, le six août mil huit cent quarante deux.
164. M. René Frouin, décédé au même lieu le premier février mil huit cent cinquante six.
165. M^{me} Perrine Frouin, décédée audit Souzigné, le vingt six novembre mil huit cent cinquante huit, veuve en premières noces du sieur Jean Bourricher, en secondes noces du sieur André Picherit.
166. M^{me} Marie Sauvestre, épouse de M. Michel Rozé, fabricant de fanelle, demeurant à Brissac.
167. M^{me} Perrine Sauvestre, épouse de M. Joseph Moreau, garde ligne à Saint-Mathurin.
168. M. René Sauvestre père, décédé à Cornu, commune de Martigné-Briand.
169. M^{me} Jeanne Balesnie, mère, veuve du sieur René Sauvestre, sus-nommé, demeurant à Cornu, commune de Martigné-Briand, aujourd'hui décédée.
170. M^{me} Jacqueline Cotelte, épouse de M. Joseph Vervault, propriétaire, demeurant ensemble à Chemillé.
171. M^{me} Jacqueline Gangneux, veuve de M. Pierre Cotelte, demeurant autrefois à Cornu, commune de Martigné-Briand, décédée depuis plus de vingt ans.
172. M^{me} Perrine-Chrétienne Bréhan, veuve de M. Pierre Quéniou, propriétaire au bourg d'Alençon.
173. M. Pierre Bréheret, père de la précédente, décédé à Alençon depuis de longues années.
174. La famille Gasnault de Bonnezeaux.
175. M. Pierre Gallard, voiturier, demeurant à Joubé.
176. M^{me} Marie Girard, mère du précédent, décédée depuis de nombreuses années, épouse du sieur Pierre Gallard, demeurant au Perray, commune de Chavagnes.
177. M. Pierre Bazantay, cultivateur.
178. M^{me} Marie Normandin, épouse de ce dernier, demeurant ensemble

aux Noues, commune de Thouarcé.
179. M. Pierre Bazantay père, demeurant en son vivant aux Noues, commune de Thouarcé, où il est décédé.
180. M. Maurice Normandin père, demeurant autrefois à Sansonnière, commune de Thouarcé, aujourd'hui décédé.
181. M^{me} Françoise Thomas, épouse de ce dernier, décédée également, le vingt-quatre juin mil huit cent vingt six.
182. Les successions des auteurs de la dite dame Normandin Thomas.
183. M. René Jalieu, docteur-médecin à Champigné.
184. M. Prosper Jubin, propriétaire à Châteauneuf.
185. M. François Jubin, propriétaire à Louvaines.
186. M^{me} Marie-Anne Fontaine, tante des précédents frères Jubin, décédée à Châteauneuf, le neuf juin mil huit cent cinquante neuf.
187. M^{me} Rose Deschères.
188. M. Fontaine père, décédé.
189. M^{me} Rose-Marie Mizaudeau, épouse de ce dernier également décédée.
190. M^{me} Joséphine-Françoise Fontaine, aussi décédée.
191. M. Adolphe-Philippe-Auguste R. Gbaisnes de Bourmont, propriétaire au château de Bourmont, commune de Freigné et au moment de la vente par lui consentie à Medellín, capital de l'Etat souverain d'Antioquin (États-Unis de Colombie).
192. M^{me} Pauline-Clémence-Hector de Tirepoil, baronne de Vezins, veuve de M. Philipp-Joseph Leclerc, baron de Vezins, propriétaire demeurant à Angers.
193. M. Jacques-Marie-Maurice Leclerc de Vezins fils, propriétaire demeurant aussi à Angers.
194. M. Paul Théodore Clément Bogusis de la Boissière, propriétaire, demeurant à La Beurerie, commune d'Avrillé.
195. M. Georges Hector, propriétaire.
196. M^{me} Marie-Pauline de Cambourg, épouse de ce dernier, décédée tous les deux au château de Tirpoil, commune de Mauvilliers.
197. M^{me} René Taugourdeau, épouse de M. Jean Michaud, demeurant à La Grande-Roche, commune de Thouarcé.
198. M. Mathurin Taugourdeau père, décédé à Martigné-Briand il y a de nombreuses années.
199. M. Jean Fresneau, cultivateur, demeurant à La Cornemuse, commune de Thouarcé.
200. M. Pierre Fresneau, décédé aux Noyers, vers mil huit cent quinze.
201. M^{me} Perrine Gautreau, épouse de ce dernier, également décédée à Cornu, vers mil huit cent trente-trois.
202. M. Etie Taillé, meunier, demeurant à Taillepré, commune de Martigné-Briand.
203. M. André Taillé, meunier au Prieur, commune de Thouarcé.
204. M. André Taillé père, décédé à Taille-Pré, commune de Martigné-Briand, vers mil huit cent soixante.
205. M. Jules Cesbron-Lavau, propriétaire demeurant au château de Lassay, commune de Faveraye.
206. M^{me} Zénobie Trou, mère du précédent, veuve de M. Jules Cesbron-Lavau, décédée à Faveraye le sept mars mil huit cent soixante quatre.
207. M. Louis François Prud'homme, propriétaire demeurant à l'Étang, commune de Martigné-Briand.
208. M^{me} Aimée-Marie Papinaud, veuve de M. Louis Prud'homme, décédée à Angers, le vingt-sept juillet mil huit cent cinquante cinq.
209. M. Pierre Lecuit, propriétaire, demeurant à Chavagnes.
210. M^{me} Renée Lecuit, épouse de M. Désiré Perrier, propriétaire, demeurant à Chemellier.
211. M. Lecuit père.
212. M. Jean Lecuit, décédé à Chavagnes il y a longues années.
213. M. René Joyau, charron, demeurant à Fontaine, commune de Thouarcé.
214. M^{me} Perrine Tellier, tante du précédent, décédée à Aubigné le cinq mai mil huit cent cinquante six, veuve de M. René Guichou.
215. M. Mathurin Durand.
216. M^{me} Victoire-Radégonde Robin, épouse de ce dernier, demeurant au Champ.
217. M^{me} Françoise Rouillard, veuve de M. André Morisseau.
218. M. Jean-René Morisseau, fils.
Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales sur lesdits immeubles, n'étant pas connus de M. et M^{me} Bochart, requérants, ils feraient publier cette notification dans un des journaux de l'arrondissement de Saumur désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du

conseil d'Etat des premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.
En conséquence, sommation est faite à toute personne intéressée, de, dans le délai de droit, prouver sur tout ou partie des immeubles composant la propriété de l'Étang, sus-désignée, contre qui il appartiendra, toute inscription d'hypothèque légale, et ce à peine de déchéance.
Pour extrait :
EDGARD GRANGÉ.

Etude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernoil.

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE
BELLE MAISON
D'HABITATION

Au bourg de Vernoil,
Composée de: salon, salle à manger, autre petite salle à manger et trois chambres, cuisine, le tout au rez-de-chaussée; cinq chambres hautes, le tout plafonné et en bon état; trois caves, écurie, remise, cours et jardins, le tout contenant environ 16 ares.
Cette maison présente toutes les commodités possibles.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BENARDEAU, notaire à Vernoil, chargé de pouvoirs.

A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTEMENT

UNE MAISON
Parfaitement logeable et en bon état,
Au bourg de Parçay, canton de Noyant,
Composée de sept chambres, greniers, cave, buanderie, écurie, remise, cour et jardin, le tout contenant environ 18 ares.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. VERNEAU, ancien notaire à Vernoil. (633)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques.

Le lundi 20 septembre 1886, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue du Temple, 17, dans une maison autrefois habitée par M^{me} veuve GRILLE,

Il sera vendu :
Salle à manger en acajou, armoires, commodes, consoles, tables, canapé, guéridons, piano, buffet, lits en fer, chaises, pendule, candélabres, rideaux, tapis, couettes, traversins, oreillers ;
Ouvrages de droit, notamment le Journal du Palais, depuis 1791 jusqu'en 1860 ;
Cuisinière, lessiveuse, cuillerie, porcelaine, verrerie, cave à liqueurs, vins en cercles et en bouteilles, bois de chauffage, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.
On paiera comptant, plus 10/0.

A VENDRE
GRAND CHOIX
D'OBJETS MOBILIERS
De toute sorte.
Prix avantageux.
S'adresser rue de Visitation, 16.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.
A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
Avec Remise et Écurie,
A Saumur, Grand'Rue, 12.
S'adresser, pour traiter, à M^e LECOUR, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489)

A VENDRE
UNE MAISON
Rue Cendrière, n^{os} 8 et 10.
Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée: cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887
MAISON
Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n^o 15.
S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA COUPE
DU
PELVEVEAU
Contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, dépendant de la terre de Brézé.
S'adresser aux gardes de la terre de Brézé pour visiter la Coupe, et, pour traiter, à M. VOLLAND, régisseur.

A GÉNER
PÂTISSERIE
Petite ville en Maine-et-Loire.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UN EXCELLENT PHAÉTON
D'OCCASION.
S'adresser au bureau du journal.

La Chasse est interdite sur les propriétés de M. BRAUFISS-ARNOUX, dans les communes de Varennes, Villeberrier et Russé.

Offres et Demandes
Un MILITAIRE, libéré du service, demande une place de cocher. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.
S'adresser au bureau du journal.

Un MÉNAGE demande à se placer de suite, le mari cocher et la femme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.